

Le 8 février 2021

umq.qc.ca   

Demandes prébudgétaires 2021-2022 de l'Union des municipalités du Québec

Présentation dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard



La voix des **GOUVERNEMENTS** de proximité

Page laissée blanche intentionnellement.

Introduction | Un budget 2021-2022 sous le signe de la relance économique dans l'ensemble des régions du Québec (1 de 2)

- L'année 2020 aura été marquée par une pandémie inattendue qui aura secoué notre économie et mis au défi la résilience de nos institutions. Cette année aura également permis de mettre en évidence la stabilité financière du Québec grâce notamment aux décisions qui ont été prises au cours des dernières années;
- Le contexte économique des prochaines années restera cependant encore fragile : lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2020, le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, a annoncé que le budget serait déficitaire pour les trois prochaines années;
- La crise a également laissé des traces dans plusieurs entreprises et commerces de nos territoires : par son poids économique et son impact sur l'ensemble des régions du Québec, l'industrie touristique (hôtellerie, restauration, agences de voyages, etc.) a notamment été l'un des secteurs les plus touchés, au même titre que les commerces de détail – dans les centres-villes, sur les artères commerciales ou dans les centres commerciaux – qui vivent encore des jours difficiles.
- Cependant, plusieurs motifs d'espoir laissent entrevoir une issue favorable à la crise mondiale dans laquelle l'ensemble du Québec se trouve :
 - **Une découverte de vaccins en un temps record**, qui est le résultat d'une coordination efficace entre chercheuses et chercheurs répartis sur le globe;
 - **Une réflexion coordonnée et continue des différents acteurs sur le terrain**, qui s'est traduite au début de la crise par l'annonce très rapide de décalages et de gels de paiement de taxes pour les citoyennes et citoyens, ainsi que par différentes mesures de soutien aux entreprises et aux commerces locaux, et qui va se poursuivre dans le futur;
 - **Une agilité exemplaire entre les trois paliers de gouvernement**, qui s'est traduite par une identification rapide des impacts financiers attendus par les municipalités et les sociétés de transport en commun, et par l'octroi d'une aide financière significative par les gouvernements du Québec et du Canada pour assurer les services de première ligne.

Introduction | Un budget 2021-2022 sous le signe de la relance économique dans l'ensemble des régions du Québec (2 de 2)

- À titre de gouvernements de proximité, les municipalités ont constamment été proactives dans leur approche de la crise et ont régulièrement dû prendre des décisions visant à soutenir l'ensemble des acteurs de la société;
- Alors que la distribution de vaccins à l'ensemble de la population se fait attendre et accentue le climat d'incertitude d'une sortie de crise au cours des prochains mois, il est cependant nécessaire d'amorcer une réflexion sur des mesures concrètes qui permettront une relance économique sécuritaire et durable;
- Pour le monde municipal, le budget 2021-2022 du gouvernement du Québec doit être placé sous le signe de la relance économique globale dans toutes les régions du Québec.
- Suite à de multiples consultations sur le terrain, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose au gouvernement du Québec 26 recommandations réunies sous 17 demandes prébudgétaires;
- Pour l'UMQ, les investissements du budget 2021-2022 devraient principalement venir en soutien :
 - des citoyennes et citoyens en situation de précarité;
 - des entreprises éprouvées par la crise sanitaire et par les mesures de confinement;
 - d'un niveau d'activité économique stable par la poursuite d'investissements dans les infrastructures municipales et dans les services publics;
 - à l'optimisation des institutions municipales afin d'accroître l'utilisation qui est faite des fonds publics.

Le budget 2021-2022 doit être placé sous le signe de la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec

Orientation 1

Soutenir adéquatement les citoyennes et citoyens en situation de précarité

Orientation 2

Appuyer les entreprises et commerces de nos territoires

Orientation 3

Appuyer les investissements en infrastructures et services publics

Orientation 4

Soutenir l'optimisation des institutions municipales

Soutien aux corps de police municipaux et réinvestissement en santé mentale

Contexte

- Les audiences publiques du comité consultatif sur la réflexion sur la réalité policière au Québec, tenues à l'automne 2020, (Livre vert) ont permis de mettre en évidence les impacts importants sur les services de police suite au désengagement du gouvernement du Québec en regard des services de santé et de services sociaux, notamment concernant la santé psychologique des citoyennes et citoyens;
- De façon générale, on note que les déplacements policiers en lien avec la criminalité ont représenté 30 % du nombre total de déplacements, alors que ceux non liés à la criminalité – tels que les problèmes de santé mentale, détresse, suicide, schizophrénie, etc. – ont représenté 70 % du total et sont en forte progression;
- Ainsi, ce sont les municipalités qui se retrouvent à assumer un rôle qui sort de leurs champs de responsabilité et d'expertise. Alors que l'incidence de ce transfert de responsabilité doit être évaluée, il apparaît nécessaire que le gouvernement réinvestisse dans la santé en général – et dans la santé psychologique en particulier – afin de s'attaquer en amont aux problèmes des populations vulnérables.

Recommandation

- Mettre en place un chantier d'évaluation transitoire des besoins, des rôles et des coûts liés à la transformation des activités des services de police du Québec.

Sources: Livre vert sur la réalité policière au Québec, MSP, 2020; Analyse UMQ, 2020

Accroître la création de logements sociaux par l'intermédiaire du Programme AccèsLogis (1 de 2)

Contexte

- Le programme AccèsLogis, géré par la SHQ, est un programme d'aide financière qui encourage et favorise le regroupement de ressources publiques, communautaires et privées, avec une contribution minimale du milieu (municipalités et autres organismes ou institutions), pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- Il s'agit du programme phare pour le développement de logements sociaux au Québec, mais celui-ci rencontre actuellement plusieurs limites :
 - **À court terme** : 15 000 logements ayant déjà été annoncés, dont certains en 2010, ne peuvent plus être construits en raison de la caducité de leur montage financier. En effet, entre le moment de l'octroi des sommes et les coûts réels de construction connus seulement après l'appel d'offres public pour la construction du projet, l'importante inflation des coûts dans le domaine de la construction résidentielle a accru drastiquement les coûts de construction. Pour permettre la réalisation de ces projets déjà montés et acceptés, le gouvernement du Québec a déjà annoncé 410 M\$ pour la réalisation de 10 000 logements, mais ces sommes ne sont pas suffisantes pour combler le manque;
 - **À moyen terme** : en parallèle des efforts entrepris pour rattraper l'arriéré de logements, il faut poursuivre les efforts pour le déploiement d'une nouvelle programmation de construction de logements sociaux. L'entente bilatérale Canada-Québec sur le logement devrait permettre la réalisation de près de 4 000 logements sociaux d'ici 2028;
 - **À long terme** : il est nécessaire de revoir les modalités du programme pour refléter adéquatement les coûts réels de construction. Actuellement, le programme fixe un coût maximal admissible (CMA) pour la réalisation d'une unité qui est nettement trop bas pour représenter la réalité du marché. Dès lors qu'un imprévu survient – soumission plus haute que prévu, contamination des sols sous-évaluée, etc. – le cadre financier estimé devient obsolète. Ces situations ne permettent pas l'accélération de la construction de nouveaux logements et contribuent à la contraction du marché immobilier, induisant des coûts de logement sans cesse plus élevés pour les Québécoises et Québécois.

Accroître la création de logements sociaux par l'intermédiaire du Programme AccèsLogis (2 de 2)

Recommandations

- Octroyer une somme ponctuelle de 205 M\$ – en complément des 410 M\$ déjà annoncés par le MAMH – pour permettre de finaliser le rattrapage de 5 000 projets de logements sociaux déjà montés et acceptés;
- Prévoir un investissement de 760 M\$ pour la création de 4 000 nouveaux logements sociaux et atteindre la création de 20 000 unités supplémentaires dans les cinq prochaines années;
- Réviser dès maintenant les paramètres administratifs du programme AccèsLogis – et principalement les coûts maximaux admissibles (CMA) – pour s'assurer que l'aide financière accordée permette réellement la réalisation des projets.

Modification et bonification du Programme Rénovation Québec

Contexte

- Le Programme Rénovation Québec (PRQ), géré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), vise à appuyer les municipalités de toutes tailles qui veulent se doter de programmes ayant pour objectif l'amélioration des logements et du milieu bâti dans les secteurs résidentiels dégradés. Pour 2019-2020, ce sont 1 673 interventions qui ont été réalisées, pour un engagement budgétaire de 8,6 M\$;
- Le volet « Recyclage » du PRQ a pour objectif de créer de l'hébergement à l'intérieur d'une bâtisse commerciale – dont la vocation d'origine est difficile à maintenir dû à une économie changeante et à des modifications des habitudes de consommation – par la transformation d'une partie ou de la totalité d'un bâtiment non résidentiel en logements;
- Ce programme permet notamment i) de pallier la pénurie de logements visible depuis les dernières années, ii) d'occuper physiquement un espace urbain, iii) de rapprocher les consommateurs des services existants, iv) de maintenir une présence dans les centres-villes et v) d'occuper un bâtiment bien souvent vacant;
- Actuellement, une somme de 15 % de l'enveloppe globale peut servir au volet « Recyclage ». Dans le contexte actuel et afin de reconnaître l'enjeu majeur du logement au Québec, il apparaît nécessaire que le volet « Recyclage » puisse faire l'objet d'un programme à part entière et soit doté d'un budget autonome;
- La mise en place de cette mesure viendrait matérialiser une volonté du MAMH et de la SHQ exprimée dans le Plan annuel de gestion des dépenses du budget 2020-2021 (« réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés », p.20).

Recommandation

- Créer un programme de soutien financier autonome pour la conversion de bâtiments non résidentiels en logements.

Rétablissement du Programme Logement abordable Québec (LAQ) – Volet « privé »

Contexte

- Dans plusieurs municipalités de centralité, le marché privé ne permet pas d'atteindre un équilibre entre l'offre et la demande de logements, et le secteur public ne peut y pallier par une intervention directe, à moins d'engager des dépenses très importantes et des démarches administratives complexes;
- De 2003 à 2010, le Programme Logement abordable Québec (LAQ) - volet « privé » a eu pour but d'augmenter le nombre de logements à la suite de la crise du logement du début des années 2000. Le gouvernement du Québec et la municipalité offraient une subvention au promoteur privé en échange du respect de certaines conditions;
- Trente municipalités ont participé au programme et ont aidé à la construction de 3 180 logements à un coût moyen de 11 070 \$ par logement locatif créé, pour un total de 35,2 M\$. Sur ce montant, 15 % étaient octroyés par la municipalité et le reste par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans des municipalités comptant un taux d'inoccupation de moins de 3 %. Le programme a répondu à la demande et, en 2010, la SHQ a mis fin au programme;
- Considérant la situation actuelle et les difficultés vécues par plusieurs municipalités en région, le renouvellement de cette aide publique à la construction privée permettrait de favoriser une relance économique dans toutes les régions du Québec, tout en répondant à un problème aux implications sociales importantes.

Recommandation

- Remettre en place le programme Logement abordable Québec – Volet « privé » pour l'appui au développement de logements locatifs en région par un financement à hauteur de 30 M\$ sur une durée de 5 ans, soit 6 M\$/ an.

Bonification du programme RénoRégion

Contexte

- Le programme RénoRégion est un programme de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui permet à des propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural de réaliser des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence;
- Selon les revenus du ménage, l'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux avec un maximum de 12 000 \$ (total de 13,5 M\$ en 2019-2020). Dans ce programme, la municipalité joue un rôle de facilitateur et administre le programme;
- Étant donné les besoins d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi que les besoins de lutte contre l'itinérance, une bonification de ce programme pourrait être envisagée par le gouvernement du Québec.

Recommandation

- Bonifier le programme RénoRégion de 6,5 M\$ pour porter son financement annuel à 20 M\$/an.

Orientation 1

Soutenir adéquatement les citoyennes et citoyens en situation de précarité

Orientation 2

Appuyer les entreprises et commerces de nos territoires

Orientation 3

Appuyer les investissements en infrastructures et services publics

Orientation 4

Soutenir l'optimisation des institutions municipales

Soutien au virage numérique des entreprises et des commerces du Québec

Contexte

- Alors que les arrêtés ministériels ont forcé la fermeture de multiples commerces locaux, un grand nombre d'entre eux subit de plein fouet la concurrence de multinationales étrangères, telles qu'Amazon, Walmart ou encore Costco, ayant en tout ou partie une présence massive sur le web. Ces dernières bénéficient de structures et d'avantages jugés déloyaux. Cette iniquité, déjà préexistante à la pandémie, a été exacerbée au cours des derniers mois;
- Afin de ne pas assister à une érosion complète et irréversible du tissu commercial local, les commerces locaux et les entreprises contribuant à la vitalité économique des régions du Québec ont minimalement besoin d'être sensibilisés à la nécessité de bénéficier d'une présence en ligne, alors que d'autres doivent être outillés et appuyés pour accélérer leur virage numérique;
- Pour que cet accompagnement puisse avoir un réel effet sur les ventes nationales et internationales, celui-ci doit se faire sur le long terme et être appuyé par un financement régulier et prévisible.

Recommandations

- Poursuivre les efforts entrepris avec le Panier Bleu par l'optimisation de la plateforme, afin de la rendre transactionnelle et accessible pour favoriser l'achat local, régional et national (ex. offre regroupée de livraison, etc.);
- Mettre en place un programme d'aide pour l'accompagnement des entreprises et des commerces dans leur processus de transformation numérique.

Appui à l'automatisation et à la robotisation des entreprises du Québec

Contexte

- Le contexte économique actuel aura certainement un impact sur la capacité d'innovation des entreprises, qui devront redoubler d'efforts pour pouvoir tirer leur épingle du jeu dans le cadre de la relance économique. Les effets de la crise – qui a ralenti ou arrêté temporairement les chaînes d'approvisionnement et/ou de production – associés au manque de main-d'œuvre latent que connaît le Québec depuis plusieurs années, incitent davantage l'industrie à se tourner vers des mécanismes de production et de fabrication automatisés;
- À cet effet, la question de la modernisation des processus, par l'incorporation de systèmes de robotisation et d'automatisation, reste centrale à l'amélioration des capacités productives des entreprises – et du Québec – et à l'amélioration de leur rentabilité;
- Cependant, les contrecoups de la crise et les mesures mises en place par l'industrie afin de rester opérationnelle durant la dernière année auront fragilisé la confiance des dirigeants et les ambitions d'investissements sur le court et moyen terme. Afin que le Québec ne prenne pas davantage de retard sur ses concurrents directs en termes de productivité, un soutien marqué du gouvernement aux entreprises qui souhaitaient réaliser des investissements majeurs enverrait un signal positif sur l'ensemble de l'économie du Québec.

Recommandations

- Offrir du soutien pour l'intégration de systèmes de robotisation, d'automatisation et d'intelligence artificielle aux entreprises du Québec;
- Octroyer un soutien financier afin d'appuyer les efforts de formation dans les nouveaux systèmes de production et d'opération.

Soutien à la régionalisation de la main-d'œuvre

Contexte

- Le contexte de la pandémie et le développement du télétravail ont incité plusieurs Québécoises et Québécois à repenser leur perspective de vie de façon durable dans différentes régions du Québec. Cette tendance représente une opportunité pour le développement économique de nos régions mais ne doit pas occulter les enjeux existants de pénurie de main-d'œuvre : sur les 140 000 postes vacants au Québec, 55 % des emplois disponibles sont situés en région;
- Dans l'optique d'accroître l'attrait de nos régions, plusieurs initiatives pourraient être entreprises :
 1. Afin de favoriser le déplacement et d'inciter les nouveaux immigrants à s'établir durablement hors des principaux centres urbains, la mise en place de structures d'accueil efficaces et d'incitatifs financiers représentent des mesures complémentaires et pertinentes;
 2. De la même manière, la promesse électorale du gouvernement de délocaliser 5 000 emplois gouvernementaux, qui tarde à se matérialiser, permettrait de contribuer à redynamiser les centres-villes et générerait un regain d'activités sur nos artères commerciales;
 3. Finalement, des campagnes de sensibilisation et d'incitation à la vie en région pour toutes les Québécoises et Québécois peuvent être élaborées en collaboration avec les municipalités.

Recommandations

- Mettre en place un crédit d'impôts de 10 000 \$/ an, par travailleur étranger et résident permanent de moins de cinq ans, qui vont travailler en région, pour une période de deux ans, et mettre en place un système de suivi de l'efficacité de la mesure;
- Accélérer la délocalisation de 5 000 emplois gouvernementaux en région.

Orientation 1

Soutenir adéquatement les citoyennes et citoyens en situation de précarité

Orientation 2

Appuyer les entreprises et commerces de nos territoires

Orientation 3

Appuyer les investissements en infrastructures et services publics

Orientation 4

Soutenir l'optimisation des institutions municipales

Accélération des investissements dans les services de garde

Contexte

- Alors qu’il existe plus de 300 000 places en garderie à l’heure actuelle et malgré une augmentation de 30 % du nombre de places entre 2010 et 2019, ce sont plus de 46 000 places qui sont manquantes à ce jour;
- Ce manque de place s’explique principalement i) par des manques de structures d’accueil et ii) par un désintérêt croissant des professionnelles et professionnels du secteur. Ces deux éléments sont dus notamment à :
 - Un manque de reconnaissance de la profession, induisant un accroissement constant du manque de main-d’œuvre;
 - Des changements administratifs apportés par le ministère de la Famille lors de la refonte du Programme de financement des infrastructures, diminuant la part d’investissement gouvernemental pour la construction de nouvelles garderies sur certains territoires;
 - Un faible nombre d’appels à projets concrétisés et une lourdeur dans les processus administratifs pour la création de nouvelles structures;
 - Une méconnaissance des besoins réels du territoire par le ministère dû à l’utilisation de modèles cartographiques ne correspondant pas à la réalité du terrain.
- Ce manque de place a des conséquences majeures, notamment sur :
 - le développement économique régional, empêchant le retour sur le lieu de travail des parents et pour l’attraction de familles en région;
 - le retour au travail des femmes, qui sont les principales touchées et qui devront faire face à un retour à la vie active plus ardu;
 - la présence au travail de professionnelles et professionnels œuvrant dans les services de santé et sociaux, induisant un manque de main-d’œuvre qui empêche un soutien dans les services de santé;
 - la santé financière des familles qui doivent faire en sorte que l’un des deux parents reste à la maison, ce qui peut engendrer précarité financière et détresse psychologique.

Recommandation

- Accélérer la création de places subventionnées en garderie afin de pouvoir répondre aux besoins des parents.

Bonification du Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives et sportives

Contexte

- Dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) signée en 2018 avec le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec a créé le Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES). Ce programme, doté d'une enveloppe de 294 M\$ sur une période de 7 ans (durée de l'EBI), vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès de ces infrastructures à la population;
- Lors de l'étude des crédits en sport, loisirs et saines habitudes de vie ayant eu lieu au mois d'août 2020, la ministre déléguée à l'Éducation, madame Isabelle Charest, a annoncé que le gouvernement avait reçu 620 projets d'infrastructure, pour un total de 1,5 G\$. Au prorata, ce sont 5 demandes sur 6 qui ont été refusées;
- Dans un contexte de relance économique, il apparaît nécessaire de pouvoir permettre aux municipalités de mettre en œuvre des projets qui rassemblent les communautés et qui permettent l'optimisation de ressources existantes par la création de projets structurants. Il apparaît également indispensable de pouvoir améliorer l'accessibilité des infrastructures à l'ensemble des citoyennes et citoyens afin de bonifier l'offre de services à la population et de prendre en considération l'évolution de la société (ex. proposition de nouveaux plateaux d'activité pour les enfants, amélioration de l'accès et proposition d'activités adaptées aux personnes en situation de handicap, aménagement de vestiaires universels, accessibilité améliorée pour les personnes âgées, etc.);
- Finalement, il est important de considérer que l'amélioration du dynamisme économique des régions passe par la réalisation de projets innovants. Ainsi, il est nécessaire de faire en sorte que les municipalités moins peuplées ou excentrées ne soient pas pénalisées par les méthodes de calcul en place et puissent bénéficier de leur juste part des enveloppes existantes.

Recommandations

- Développer et mettre en œuvre en partenariat avec le gouvernement fédéral un plan de financement de 300 M\$/ an sur 3 ans pour la création et l'amélioration d'infrastructures sportives et de loisirs dans l'ensemble des régions du Québec;
- Prévoir un volet pour les projets de grande envergure par la mise en place d'un montant d'investissement plancher de 5 M\$.

Accélération des investissements pour accroître l'accès à l'Internet haute vitesse en région

Contexte

- En 2016, le gouvernement fédéral, suivi par le gouvernement du Québec, a reconnu que l'accès à l'Internet haute vitesse (50/10 Mbps) était un service essentiel auquel toutes les citoyennes et tous les citoyens devraient avoir accès dans leur foyer;
- Cependant, à ce jour, ce sont encore 330 000 foyers québécois qui n'en sont pas équipés, soit l'équivalent d'un ménage sur dix. Alors qu'ils étaient environ 340 000 en 2017, ce sont environ 7 000 foyers qui ont pu être connectés aux réseaux entre 2018 et 2020. À ce rythme, il est attendu qu'il restera encore près de 320 000 foyers non desservis d'ici la fin du mandat du gouvernement actuel;
- Cet enjeu est exacerbé par la crise sanitaire de la COVID-19, qui restreint l'accès aux citoyennes et citoyens à des informations essentielles sur la crise au moment auquel ils en ont besoin ou à des contenus leur permettant de se divertir;
- L'absence de connexion de qualité représente plus largement un frein au développement économique et social des régions, par l'impossibilité d'opérer en télétravail et réduit également les possibilités de maintenir à niveau des enfants qui doivent faire l'école à la maison. Alors que les acteurs économiques éprouvent déjà des difficultés à attirer de nouveaux collaborateurs en région, la faible dynamique de branchement actuelle ne contribue pas à la revitalisation des territoires. Les couvertures cellulaires et internet permettront aux régions d'attirer des investissements et d'être concurrentielles.

Recommandation

- Accélérer les investissements nécessaires pour permettre à l'ensemble des municipalités du Québec situées dans les régions éloignées et communautés autochtones d'avoir accès à une couverture Internet haute vitesse et une couverture cellulaire à large bande, à un coût abordable et comparable.

Note: Selon le CRTC, une vitesse Internet de téléchargement de 50 Mbps est nécessaire pour tirer parti i) des applications logicielles en nuage, ii) des services gouvernementaux, iii) des ressources d'apprentissage en ligne, iv) des transmissions vidéo haute définition (HD) et v) de l'utilisation d'Internet par plusieurs utilisateurs.

Accroissement du financement disponible pour la préservation du patrimoine du Québec

Contexte

- Au Québec, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine collectif sont des responsabilités partagées entre le gouvernement du Québec, les municipalités et les propriétaires privés;
- Le 9 septembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la bonification du Programme d'aide visant la protection du patrimoine immobilier. Ce programme, créé en décembre 2019 et s'inscrivant dans les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel et de la politique culturelle du Québec, est désormais doté d'une enveloppe de 51,6 M\$ sur 3 ans, et a pour objectif de mettre à la disposition des municipalités un soutien financier pour la préservation de bâtiments patrimoniaux;
- Cependant, le succès de ce programme a été tel que seulement deux mois après le début de l'appel à projets, la totalité de l'enveloppe avait déjà été utilisée;
- En prenant en compte l'étendue des besoins existants et l'impact majeur que le secteur de la construction et de la rénovation peut avoir dans un contexte de relance économique, la mise en place d'une enveloppe financière sur une base annuelle permettrait d'apporter un soutien financier prévisible tout en assurant une continuité dans la mise en valeur et la transmission de l'héritage du Québec.

Recommandations

- Assurer un financement prévisible de 52 M\$ par an permettant d'atteindre nos objectifs collectifs de protection, de préservation et de mise en valeur du patrimoine québécois;
- Mettre en place un chantier de réflexion afin d'identifier les meilleurs outils financiers et/ou fiscaux pour s'assurer que la possession d'immeubles patrimoniaux comporte des avantages significatifs et ne soit plus seulement perçue comme une contrainte par leur propriétaire.

Source: ministère de la Culture et des Communications, 2020

Compensation des pertes subies par les aéroports municipaux durant la crise de la COVID-19

Contexte

- Parmi l'ensemble des pertes financières municipales liées à la crise sanitaire de la COVID-19, celles liées aux infrastructures aéroportuaires sont majeures même si elles ne touchent que certaines municipalités;
- Au plus fort de la crise, et alors que plusieurs aéroports ont pu fermer leurs portes et réaliser des économies significatives, certains d'entre eux ont été tenus de rester ouverts afin d'assurer les services essentiels au transport et à la réception de marchandises médicales. Ces aéroports, qui ont connu des pertes de revenus substantielles et qui n'ont pas eu le pouvoir de réduire leurs dépenses, souhaitent une compensation du gouvernement du Québec afin d'assurer un traitement équitable entre les différents aéroports du territoire;
- L'UMQ souhaite que les aéroports qui ont connu des pertes de revenus et qui n'ont pas eu le pouvoir de réduire leurs dépenses soient compensés adéquatement par le gouvernement du Québec pour les services qu'ils ont rendus.

Recommandation

- Octroyer une compensation financière de 9 M\$ aux aéroports municipaux qui n'ont pas eu le pouvoir de réduire leurs dépenses au cœur de la crise de la COVID-19 à même la réserve de 300 M\$ mise en place par le gouvernement du Québec pour l'hiver 2021.

Soutien au financement des opérations du transport collectif

Contexte

- La crise de la Covid-19 a grandement affecté les ressources financières des sociétés de transport collectif, autant le transport en commun urbain que le transport interrégional ou adapté – avec des pertes de revenus allant jusqu’à 95 % des revenus totaux. À ce chapitre, le gouvernement du Québec a répondu à la hauteur des attentes des acteurs concernés en octroyant un soutien financier à hauteur de 800 M\$, permettant aux sociétés de transport de passer à travers la crise sans avoir à couper drastiquement dans le niveau de services ni dans les équipes de travail en place;
- Bien que les sommes octroyées permettent d’assurer une prévisibilité financière et de sécuriser le niveau de service d’ici la sortie de crise, l’enjeu du financement des opérations du transport collectif qui existait préalablement à la crise de la COVID-19 est toujours bien réel. À ce jour, les municipalités possédant des sociétés de transport collectif et adapté sur leur territoire contribuent pour certaines jusqu’à 55 % des revenus totaux de ces sociétés (hors ARTM). Alors que le financement des sociétés de transport se divise entre les municipalités, le gouvernement du Québec et la contribution des usagers*, la contribution municipale s’accroît inexorablement depuis plusieurs années;
- Avant la pandémie, le ministère des Transports du Québec (MTQ) avait reconnu cet enjeu et mis sur pied un Chantier sur le financement des transports, mené par l’adjoint parlementaire aux Transports et député de Beauharnois. M. Claude Reid. À cet effet, l’UMQ considère qu’il est nécessaire d’identifier des outils et mécanismes permettant de juguler la croissance continue des dépenses municipales dans ce secteur et demande à ce que de nouvelles avenues de contribution financière, notamment par des mesures écofiscales, soient explorées afin d’assurer une prévisibilité des revenus.

Recommandation

- Appuyer le déploiement du transport collectif par un financement stable et adéquat des opérations du transport collectif en limitant la contribution des municipalités à hauteur de 30 % des revenus des sociétés de transport collectif.

**Note: Certaines municipalités (ex. Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay, etc.) imposent une contribution des automobilistes par un droit d’immatriculation pour financer les services de transport en commun*

Orientation 1

Soutenir adéquatement les citoyennes et citoyens en situation de précarité

Orientation 2

Appuyer les entreprises et commerces de nos territoires

Orientation 3

Appuyer les investissements en infrastructures et services publics

Orientation 4

Soutenir l'optimisation des institutions municipales

Augmentation de la contribution financière des opérateurs de télécommunication pour le service 9-1-1

Contexte

- L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec est constituée d'une vingtaine de centres d'appels d'urgence qui assurent le service à la population du Québec. Cette agence est une OBNL désignée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, afin de gérer et de distribuer la taxe municipale aux fins du financement du service 9-1-1;
- Afin que la population puisse obtenir des réponses rapides et efficaces en situation d'urgence, ce service est financé par les citoyennes et citoyens du Québec, à hauteur de 0,46 ¢/mois depuis 2016 (soit 5,52 \$/an) sans qu'il n'y ait eu d'indexation depuis. Ce montant est collecté par les opérateurs de télécommunication (ex. Vidéotron, Bell, etc.) qui le reversent par la suite à l'Agence 9-1-1;
- Avec le déploiement en cours de la 5G et des services de 9-1-1 PG (prochaine génération), l'ajout d'équipements de communication supplémentaires devient nécessaire et induit à la hausse les coûts de gestion de l'agence. Associés à cela, des coûts additionnels afin de former les nouveaux employés sont également à prévoir.
- En consultation avec la FQM et l'Agence municipale 9-1-1, il a été déterminé qu'une augmentation de la contribution financière des opérateurs de télécommunication de 6 % viendrait couvrir les besoins à venir.

Recommandation

- Augmenter par règlement la contribution financière des opérateurs de télécommunication de 0,46 ¢/mois (5,52 \$/an) à 0,60 ¢/mois (7,2 \$/an) dès 2021 afin de permettre la mise à jour des équipements et des opérations relatives au développement de la 5G.

Bonification du soutien financier pour l'optimisation des ressources et des services municipaux

Contexte

- Alors que le développement économique d'un territoire se fonde sur la création ou l'amélioration de conditions économiques, sociales et environnementales favorables afin d'attirer des investissements et des familles, il apparaît naturellement qu'il ne peut y avoir de développement économique sans le développement de projets structurants et d'envergure;
- Cette notion de réalisation de projets structurants – notamment en région – se déploie non plus seulement au niveau des infrastructures, mais également au niveau des services à la population (ex. culture et loisirs, environnement et sécurité incendie) afin d'optimiser l'utilisation qui est faite des fonds publics. À cet effet, le Fonds régions et ruralité représente un outil de soutien efficient puisqu'il offre un soutien financier au développement de coopération intermunicipale afin d'appuyer des initiatives locales (volet 4 – 200 M\$). L'aide financière de l'axe « coopération municipale », de 62,5 M\$ sur 5 ans, permet notamment de soutenir la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale. Le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles et constitue une part d'investissement suffisante pour permettre au plus grand nombre de municipalités de participer au programme;
- Cependant, les besoins liés à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, à l'optimisation des ressources et à la valorisation de la coopération intermunicipale ne pourront être totalement couverts par les enveloppes actuellement disponibles. Afin d'assurer la réalisation d'engagements de coopération concrets sur le long terme, il est nécessaire de s'assurer que l'aide financière proposée dans le volet 4 (axe « coopération municipale ») soit octroyée pour des mesures opérationnelles et non uniquement pour des études de faisabilité. Cette contribution pourrait permettre aux municipalités intéressées de couvrir une partie des coûts des regroupements lors des premières années de mise en commun.

Recommandations

- Maintenir le niveau d'investissement du gouvernement à 50 % des dépenses admissibles dans le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (axe « coopération municipale ») afin de pouvoir appuyer le plus grand nombre de municipalités;
- S'assurer que les montants prévus dans le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (axe « coopération municipale ») soient une aide financière directe aux regroupements de services et pas seulement un soutien à des études de faisabilité.

Soutien à l'électrification des flottes de véhicules municipales

Contexte

- Le 16 novembre 2020, le gouvernement du Québec a publié le Plan pour une économie verte (PEV). Celui-ci prévoit des investissements totaux de 6,7 G\$ pour atteindre 52 % des objectifs fixés, et une autre enveloppe sera dédiée au cours des prochaines années. Dans ce plan, 284 M\$ sont notamment prévus pour financer l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques;
- Cependant, les besoins des municipalités sont majeurs et les effets des changements climatiques sont d'ores et déjà visibles. En 2019, une étude commandée par l'UMQ à AGÉCO avait démontré que l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques allait coûter 4 G\$ aux municipalités québécoises dans les cinq années qui allaient suivre. À titre d'exemple, la catastrophe liée aux inondations a coûté 1 G\$ entre 2017 et 2019;
- Alors que le PEV concentre ses efforts financiers sur la conversion de la consommation énergétique en électricité afin de réduire les émissions de GES, il serait nécessaire de prévoir qu'une portion des enveloppes soit octroyée à la mise à niveau du matériel roulant, tel que les flottes de véhicules qui fonctionnent actuellement sous énergie fossile afin que les municipalités puissent contribuer aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

Recommandations

- Prévoir des enveloppes pour l'électrification des flottes de véhicules municipales afin de soutenir les efforts des municipalités dans la lutte contre les changements climatiques;
- Faciliter l'accessibilité au financement disponible aux organismes municipaux afin d'améliorer l'offre de transport collectif électrique.

Synthèse des orientations

Soutenir adéquatement les citoyennes et citoyens en situation de précarité

1. Soutien aux corps de police municipaux et réinvestissement en santé mentale
2. Accroître la création de logements sociaux par l'intermédiaire du Programme AccèsLogis
3. Modification et bonification du Programme Rénovation Québec
4. Rétablissement du Programme Logement abordable Québec (LAQ)
5. Bonification du programme RénoRégion

Appuyer les entreprises et commerces de nos territoires

6. Soutien au virage numérique des entreprises et des commerces du Québec
7. Appui à l'automatisation et à la robotisation des entreprises du Québec
8. Soutien à la régionalisation de la main-d'œuvre

Appuyer les investissements en infrastructures et services publics

9. Accélération des investissements dans les services de garde
10. Bonification du Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives et sportives
11. Accélération des investissements pour accroître l'accès à l'Internet haute vitesse en région
12. Accroissement du financement disponible pour la préservation du patrimoine du Québec
13. Compensation des pertes subies par les aéroports municipaux durant la crise de la COVID-19
14. Soutien au financement des opérations du transport collectif

Soutenir l'optimisation des institutions municipales

15. Augmentation de la contribution financière des opérateurs de télécommunication pour le service 9-1-1
16. Bonification du soutien financier pour l'optimisation des ressources et des services municipaux
17. Soutien à l'électrification des flottes de véhicules municipales



La voix des **GOUVERNEMENTS** de proximité

POUR TOUTE QUESTION :

MARC BALESTRINO | CONSEILLER AUX POLITIQUES – FINANCES, FISCALITÉ ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES |
BUR: 514-258-1886 | MBALESTRINO@UMQ.QC.CA

Union des municipalités du Québec
2020, boulevard Robert-Bourassa, Bureau 210, Montréal (Québec) H3A 2A5

514-282-7700 umq.qc.ca   



**Rassembler
Affirmer
Accompagner**